

1- Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : ARGILUS ® SOUS COUCHE INTÉRIEUR

Usage normal : Sous-couche d'impression structurée destinée à recevoir l'application d'enduits décoratifs intérieurs.

Fournisseur/Fabricant :

Nom : ARGILUS S.A.S
Adresse : La Bretauière
85310 CHAILLÉ SOUS LES ORMEAUX
Téléphone : 02.51.34.93.28
Fax : 02.51.34.92.60

Personne chargée de la fiche de sécurité : servicecommercial@argilus.fr

2- Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Phrases de sécurité :

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

3- Composition / information sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

4- Premiers secours

4.1- Cas général :

En cas de doute ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2- inhalation :

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

4.3 - Contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

4.4 - Contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

4.5- Ingestion :

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

5- Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction recommandés : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau.

5.2- Recommandations : un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6- Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets selon les réglementations en vigueur. Voir section 13

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7- Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistelage. garder les emballages solidement fermés.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Ce produit peut coaguler en cas d'exposition prolongée à une température inférieure à -5°C .

Protéger du gel et de l'exposition à des températures supérieures à 45°C .

Stocker à température ambiante dans un endroit sec, bien ventilé.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines. Ne pas fumer.

Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine

8- Contrôle de l'exposition – Protection individuelle

8.1. Mesures d'ordre technique : Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

8.2. Valeur limite d'exposition : non applicable .

8.3. Equipements de protection individuelle :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.



- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Une bonne ventilation générale est suffisante. Pour une application au pistolet porter un masque.

9- Propriétés physiques et chimiques

Etat physique : liquide visqueux

PH : non précisé

Base Faible

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur : Non concerné.

Densité : 1,585

Hydrosolubilité : Diluable.

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

10- Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de stockage et de manipulation recommandées (Voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

le gel et l'exposition à des températures supérieures à 45°C.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂).

11- Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12- Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.1.1. Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB *

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

13- Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

14- Informations relatives au transport

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR* pour la route, du RID* pour le rail, de l'IMDG* pour la mer, et de l'OACI/IATA* pour le transport par air (ADR 2011 - IMDG 2010 - OACI/IATA 2012).

15- Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Dispositions particulières et conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation

P271 Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

P305 + P351+ P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Travaux de peinture ou de vernissage par pulvérisation : Décret N°47-1619 modifié le 27/08/62

16- Autres informations

Les renseignements que la Fiche de Données de Sécurité contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Un produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu une instruction écrite. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

L'information donnée dans la présente Fiche de Données de Sécurité est considérée comme une description des exigences de sécurité de notre produit : elle ne doit pas être considérée comme une garantie des propriétés du produit.

*** Abréviations :**

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 modifié par Règlement (UE) no 453/2010

Nom du produit : DECO ARGILE ARGILUS® SOUS-COUCHE INTÉRIEUR

VERSION 3.1. 31/10/2012

Société : ARGILUS SAS

Page 7 sur 7

PBT = persistante, bioaccumulable et toxique - vPvB = très persistante et très bioaccumulable